

- **Agenda 21** : lors du sommet de la Terre de Rio en 1992, plus de 150 États ont signé un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle : l'Agenda 21. Dans la continuité, les acteurs territoriaux, à commencer par les collectivités, sont aujourd'hui invités à décliner ce programme à leurs échelles à travers la définition et la mise en œuvre d'agendas 21 qui leur sont propres (agendas 21 « locaux »). Entreprises, associations, citoyens, sont appelés à être les acteurs de ce développement au quotidien. EDF s'est engagé sur son propre Agenda 21 en décembre 2001. Il est consultable sur son site internet www.edf.com.
- **Becquerel (Bq)** : unité légale de mesure internationale utilisée en radioactivité. Le becquerel mesure une désintégration d'un atome par seconde avec émission d'un rayonnement. Cette unité représente des activités tellement faibles que l'on emploie habituellement ses multiples : le MBq (Méga ou million de becquerels), le GBq (Giga ou milliard de becquerels) ou le TBq (Téra ou mille milliards de becquerels).
- **Certification ISO 9001** : norme internationale la plus générale (certification « Qualité »). Correspond à l'aptitude de l'entreprise certifiée à concevoir et fournir un produit à partir d'exigences en terme de performances (conception, développement, production, installation, soutien après la vente) ou avec l'établissement de ces exigences.
- **Certification ISO 14001** : norme internationale pour les entreprises souhaitant déployer une stratégie environnementale. Au terme d'une démarche volontaire, l'entreprise est soumise à un audit extérieur, réalisé par un organisme international agréé, qui lui délivre (ou non) cette certification. Elle repose sur trois exigences : respect de la réglementation environnementale ; prévention des pollutions ; amélioration continue, notamment des performances environnementales.
- **Cogénération** : processus qui génère, à partir d'une seule source d'énergie primaire, à la fois de l'énergie électrique et de l'énergie thermique (chaleur). Ce procédé permet, à partir d'une même installation, de répondre aux attentes des industriels et collectivités qui ont besoin à la fois de chaleur (eau chaude ou vapeur) et d'électricité. Ce système permet de faire des économies d'énergie primaire (jusqu'à 20% sur l'énergie primaire qui aurait été consommée par des productions séparées d'électricité et de chaleur pour le gaz naturel). L'économie d'énergie primaire réalisée permet d'éviter autant d'émissions de CO₂.
- **Cycle Combiné Gaz** : association d'un cycle vapeur à une turbine à combustion (TAC), pour en augmenter le rendement. Le gaz de synthèse est envoyé dans la turbine à combustion qui génère de l'électricité et des gaz d'échappements très chauds (fumées). La chaleur des fumées est récupérée par une chaudière qui produit ainsi de la vapeur. Une partie de la vapeur est alors récupérée par la turbine à vapeur pour produire de l'électricité.
- **Déchet radioactif** : résidu provenant de l'utilisation de matières radioactives, dont aucun usage n'est prévu dans l'état actuel des connaissances et dont le niveau d'activité ne permet pas, sans contrôle, l'évacuation dans l'environnement. Pour une centrale nucléaire, on distingue :
 - **les déchets à vie courte de faible ou moyenne activité** (98% du volume des déchets), provenant de l'exploitation, la maintenance et la déconstruction des installations nucléaires. Ils sont conditionnés dans des conteneurs étanches avant leur stockage définitif dans les installations de surface de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) ;
 - **les déchets de moyenne et haute activité** (2% des déchets), issus du combustible nucléaire usé, conditionnés par Cogema et entreposés dans ses installations de La Hague. Le verre massif qui immobilise les produits radioactifs de haute activité reste inaltérable de façon durable. Il doit être refroidi pendant environ trente ans avant de pouvoir être transféré vers un stockage souterrain définitif, si cette solution était retenue par le Parlement français en 2006.
- **Développement durable** : mode de développement qui s'efforce de « répondre aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs » (rapport Brundtland, 1987). Approche consacrée lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, confirmée à Johannesburg en 2002. Enjeux majeurs : changements climatiques, inégalités Nord-Sud, accès à l'eau potable et à l'énergie, préservation des ressources naturelles et de l'environnement. Au cœur de la démarche, le dialogue entre États, citoyens, associations, entreprises, collectivités pour mener ensemble croissance économique, protection de l'environnement et équité sociale, les trois composantes indissociables d'un développement « soutenable » sur la durée.
- **Efficacité énergétique** : permet de concilier les impératifs écologiques de réduction des émissions de gaz carbonique (CO₂), principale composante des gaz à effet de serre, avec la croissance mondiale des besoins en énergie. La recherche de l'efficacité énergétique est une réponse aux chocs pétroliers qui se sont succédés depuis 1973, et à la montée des préoccupations relatives au changement climatique.
- **Éligibles (clients)** : clients pouvant choisir leur fournisseur d'électricité. En France, conformément à la première directive européenne, le seuil d'éligibilité a été fixé à 16 GWh de consommation par an, seuil ramené à 9 GWh en février 2001 et à 7 GWh en février 2003 (37% du marché français ouvert à la concurrence). Le projet de deuxième directive prévoit l'éligibilité, le 1^{er} juillet 2004, pour tous les clients « hors foyers domestiques » (70% du marché ouvert à la concurrence) et l'ouverture totale au 1^{er} juillet 2007, après rapport de la Commission Européenne.
- **Endettement net** : L'endettement net est le solde entre les dettes financières et la trésorerie (disponibilités et valeurs mobilières de placement). Il représente la position créditrice ou débitrice de l'entreprise vis-à-vis des partenaires financiers.
- **Excédent Brut d'Exploitation (EBE)** : L'EBE constitue la ressource tirée par l'entreprise de son exploitation. Cette ressource permet à l'entreprise, d'une part de maintenir et de développer son outil de production et, d'autre part, de rémunérer les capitaux engagés, tant capitaux propres que capitaux empruntés. Plus généralement, il représente la ressource fondamentale que l'entreprise génère régulièrement du cycle de son exploitation et exprime la capacité de celle-ci à engendrer des ressources de trésorerie.
- **Kilowattheure (kWh)** : unité de mesure de travail et d'énergie, correspondant à 1 000 watts-heure. Un kilowattheure correspond à la consommation d'un appareil électrique de 1 000 watts fonctionnant pendant 1 heure (ou de 100 watts fonctionnant pendant 10 heures). On utilise aussi ses multiples exprimés en MWh (mégawattheure) ou TWh (térawattheure), avec 1 MWh = 1000 kWh et 1 TWh = 1 million de kWh.
- **Marge Brute d'Autofinancement (MBA)** : La MBA correspond à la ressource disponible pour l'entreprise après déduction des seuls produits et charges de la période qui donneront lieu pour l'entreprise à un encaissement ou à un décaissement. Elle mesure donc la capacité de l'entreprise à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son activité (investissements, remboursements de dettes, versements de dividendes, etc.).
- **Négoce d'énergie (trading)** : activité de vente et d'achat d'énergie sur les marchés organisés ou de gré à gré.
- **Périmètre de consolidation** : Le périmètre de consolidation est l'ensemble des sociétés qui doivent faire l'objet d'une consolidation. Il comprend :
 - La société consolidante sur laquelle pèse l'obligation de consolider,
 - Les sociétés consolidées sur lesquelles s'exerce directement ou indirectement le contrôle ou l'influence notable de la société consolidante.Les comptes consolidés ont pour but de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par la société consolidante et les entreprises qui lui sont liées, comme s'il ne formait qu'une seule entité. Il existe différentes méthodes de consolidation qui dépendent de la nature du contrôle (exclusif ou conjoint) ou de l'influence (notable) exercés par la société consolidante.
- **Résultat d'exploitation** : Le résultat d'exploitation découle de l'activité normale et courante de l'entreprise. Il est égal à l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) corrigé des charges et produits calculés d'exploitation (amortissements et provisions) ainsi que des charges et produits de gestion courante. Il mesure la performance industrielle et commerciale de l'entreprise, indépendamment notamment de toute politique financière, fiscale, d'investissement ou de distribution.
- **Résultat net part du Groupe** : Le résultat net part du groupe correspond à la quote-part revenant au groupe des résultats nets des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation. Il est par conséquent égal au résultat net de l'ensemble consolidé duquel est déduite la part revenant aux actionnaires minoritaires ou externes au groupe.
- **Sievert (Sv)** : unité légale d'équivalent de dose, qui permet de rendre compte de l'effet biologique produit par une dose de radioactivité donnée. Un milliSievert (mSv) correspond à un millième de Sievert. Un microsievert (µSv) correspond à un milliardième de Sievert.
- **Solaire photovoltaïque** : désigne la transformation de la lumière du soleil (les photons) en électricité (les électrons) par des modules photovoltaïques composés de petites tranches de silicium (les cellules photovoltaïques). Le solaire photovoltaïque est particulièrement adapté pour alimenter en électricité les sites éloignés d'un réseau général de distribution.
- **Tranche nucléaire** : unité de production électrique comportant une chaudière nucléaire et un groupe turbo-alternateur. Une tranche nucléaire se caractérise essentiellement par le type de son réacteur et la puissance de son groupe turbo-alternateur. La plupart des centrales françaises comprennent deux ou quatre tranches, plus rarement six.